

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 27 JANVIER 2014 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 14-01-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 27 janvier 2014 et ce, sous réserve, d'ajouter le point 11.1), intitulé : « Modification au Règlement d'emprunt no E-1003 autorisant une dépense et un emprunt de 427 000 \$ pour le réaménagement et l'entretien de certains équipements municipaux ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-01-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of January 27, 2014, and under reserve, by adding article 11.1), entitled: "Amendment to By-law No. E-1003 to authorize an expenditure and a loan of \$427,000 for refitting and maintaining certain municipal facilities".

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 6 et aucune question n'est adressée au conseil.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 décembre 2013

RÉSOLUTION N° 14-01-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 décembre 2013

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 décembre 2013 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 décembre 2013 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-01-02

Subject: Adoption of Minutes of December 16, 2013 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of December 16, 2013, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of December 16, 2013.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats
- .2 Liste des chèques
- .3 Liste des commandes - 12-5000
- .4 Liste des commandes - 12-25000
- .5 Rapport - ressources humaines
- .6 Permis et certificats
- .7 Correspondance

6. Participation aux congrès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

RÉSOLUTION N° 14-01-03

Objet : Participation aux congrès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Sur proposition du conseiller Louis Dumont, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser (trois) 3 membres du conseil à assister au congrès annuel de la FCM, du 30 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls, Ontario;

D'autoriser un (1) membre du conseil à assister aux Assises Annuelles de l'UMQ, du 21 au 24 mai 2014, à Gatineau, Québec;

D'autoriser le maire a assister aux réunions du conseil d'administration de l'UMQ;

RESOLUTION N° 14-01-03

Subject : Attendance at the Federation of Canadian Municipalities (FCM) and Union des municipalités du Québec (UMQ) conferences

It was moved by Councillor Louis Dumont, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize three (3) Council members to attend the annual FCM conference in Niagara Falls, Ontario, from May 30 to June 2, 2014;

To authorize one (1) Council member to attend the annual UMQ conference in Gatineau, Québec, from May 21 to 24, 2014;

To authorize the mayor to assist the board of director meetings of the UMQ;

D'autoriser une dépense de 14 400 \$ pour couvrir les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de repas associés à ces activités;

To authorize an expenditure of \$14,400 to cover the registration, lodging, travel and meal costs associated with these activities;

D'imputer ces dépenses au budget de fonctionnement, numéro d'affectation 02-110-00-337.

To charge these expenditures to the operating budget, Appropriation No. 02-110-00-337.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Subvention à l'Association des retraités municipaux de Mont-Royal pour 2014

RÉSOLUTION N° 14-01-04

RESOLUTION N° 14-01-04

Objet : Subvention à l'Association des retraités municipaux de Mont-Royal pour 2014

Subject : Grant to the Association des retraités municipaux de Mont-royal for 2014

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'accorder une subvention de 1 000 \$ à l'Association des retraités municipaux de Mont-Royal pour ses activités de l'année 2014; et

To provide a \$1,000 grant to the Association des retraités municipaux de Mont-Royal for its 2014 operations; and

D'imputer cette dépense aux activités financières de 2014, numéro d'affectation 02-110-00-999.

To charge this expenditure to the 2014 Financial Activities, Appropriation No. 02-110-00-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Déclaration relative à la réforme de Postes Canada

RÉSOLUTION N° 14-01-05

RESOLUTION N° 14-01-05

Objet : Déclaration relative à la réforme de Postes Canada

Subject : Declaration relating to the reform of Canada Post

ATTENDU QUE Postes Canada a récemment annoncé officiellement la réforme de ses services;

WHEREAS Canada Post recently made an official announcement of an impending reform of its services;

ATTENDU QUE cette réforme implique une augmentation des coûts des envois postaux et l'élimination progressive sur cinq ans du service postal porte à porte;

WHEREAS this reform implies a cost increase for mailings and a five year phase-out of door to door mail delivery;

ATTENDU QUE ce service postal sera remplacé par des boîtes postales communautaires;

WHEREAS home delivery service will be replaced by community mail boxes;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a exprimé son inquiétude face aux conséquences que cette réforme aura, entre autres, sur la population vieillissante et les ménages qui comptent sur la livraison du courrier à domicile;

WHEREAS the Federation of Canadian Municipalities has expressed concern over the consequences of this reform particularly with regards to an aging population and households which rely on the home mail delivery;

ATTENDU QU'UNE proportion grandissante de

WHEREAS there is a growing number of elderly

la population de la Ville de Mont-Royal est formée d'aînés, que plusieurs sont des personnes à mobilité réduite et qu'un nombre important de ceux-ci seront directement affectés par cette réforme de ce service essentiel;

ATTENDU QU'il existe près de 8 000 portes ou adresses uniques dans Ville Mont-Royal comprenant les résidences privées et les entreprises;

ATTENDU QUE la présence des boîtes postales communautaires aura un impact sur la circulation, le stationnement, les opérations de déneigement des trottoirs, l'enlèvement des graffitis et les travaux publics en général et créera de la pollution visuelle;

ATTENDU QUE les boîtes communes devront être accessibles 24 heures sur 24 et poseront des enjeux de sécurité;

ATTENDU QUE toute intervention sur le domaine public est de juridiction municipale et qu'il appartient à Ville Mont-Royal d'autoriser toute implantation de mobilier et toute occupation de domaine public;

ATTENDU QUE l'annonce de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile n'a fait l'objet d'aucune consultation avec le monde municipal;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De demander à Postes Canada de surseoir à sa décision et d'amorcer le plus rapidement possible un dialogue avec les municipalités qui sont directement touchées par la réforme des services postaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Projet de raccordement du boulevard Cavendish

RÉSOLUTION N° 14-01-06

Objet : Projet de raccordement du boulevard Cavendish

ATTENDU QUE le projet de raccordement du boulevard Cavendish est inscrit au Plan de transport de 2008 de Montréal;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet relève de la responsabilité de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal dispose d'études réalisées pour le projet de raccordement du boulevard Cavendish entre 2005 et 2007 qui ont mené au choix d'un scénario optimal;

citizens amongst the population of the Town of Mount Royal, many of who are limited in their mobility and who will be directly affected by this reform of an essential service;

WHEREAS THERE is nearly 8,000 doors or addresses in the Town of Mount Royal including private residences and companies;

WHEREAS the presence of the Community mail boxes will have an impact on traffic, parking, snow removal on the sidewalks, removal of graffiti and public works in general and will create a visual pollution;

WHEREAS the common boxes will have to be accessible 24 hours a day and will represent safety issues;

WHEREAS any intervention of the public domain is of municipal jurisdiction and that the Town of Mount Royal has to authorize any equipment addition and any occupation of public domain;

WHEREAS Canada Post did not consult the municipalities before announcing to end the residence mail delivery on their territory;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To ask Canada Post to postpone its decision and to enter into a discussion with municipalities which are directly concerned directly by the mail service reform as soon as possible.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-01-06

Subject : Cavendish Boulevard extension project

WHEREAS the Cavendish Boulevard extension project is included in Montreal's 2008 Transport Plan;

WHEREAS carrying out the project is the responsibility of the City of Montreal;

WHEREAS the City of Montreal has studies which were carried out for the Cavendish Boulevard extension project between 2005 and 2007 and which led to the selection of an optimal scenario;

ATTENDU QUE le scénario optimal doit être aujourd'hui ajusté suivant de nouvelles réalités, notamment le développement du site de l'hippodrome à Montréal;

ATTENDU QUE la mise à jour de ce projet devra également considérer les transports collectifs et actifs dans une perspective d'optimisation de la gestion des déplacements actuels et futurs du secteur élargi;

ATTENDU QUE la mise à jour du projet devra également considérer les exigences associées à la présence des activités ferroviaires du CP et CN, notamment celles à actualiser relativement aux aspects de sécurité;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, dans le respect des exigences de l'acte de cession du site de l'hippodrome, doit procéder à une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2007 suivant une analyse élargie en considérant le nouveau contexte de mise en valeur du site de l'hippodrome, les autres projets prévus dans le secteur (tels, la Cité scientifique, le projet Triangle Namur/Jean-Talon et la requalification de l'axe Côte-des-Neiges) et en prenant en compte la capacité de Décarie;

ATTENDU QUE cette exigence de l'acte de cession ramène le projet à une étape de planification, soit à une étape préalable qui permettra de faire cheminer le projet vers l'étape de réalisation;

ATTENDU QUE des sommes ont été mises à disposition en septembre 2013 par le Conseil d'agglomération de Montréal pour une mise à jour des études de 2005-2007 en vue d'une inscription prochaine du projet de raccordement du boulevard Cavendish au PTI de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal a inscrit à son programme triennal d'immobilisations une somme de quarante-quatre millions de dollars (44 000 000 \$) suivant le récent acte de cession du site de l'hippodrome par le Gouvernement du Québec;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De donner l'appui de la Ville de Mont-Royal au projet de prolongement du boulevard Cavendish sur la base du scénario optimal, et ajuster ce scénario aux nouvelles réalités;

De convenir d'un cadre de collaboration entre les parties concernées pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche en vue de la réalisation de ce projet.

WHEREAS the optimal scenario now must be adjusted to reflect new realities, in particular the development of the Hippodrome site in Montreal;

WHEREAS the updating of the project should also take into account public and active transport in order to optimize current and future travel in the expanded sector;

WHEREAS the updating of the project should also take into account the requirements associated with the presence of CP and CN railway activities, in particular those related to the updating of the safety aspects;

WHEREAS, in order to comply with the requirements of the deed of conveyance, the City of Montreal must update the studies carried out between 2005 and 2007 based on an expanded analysis while taking into account the new context of the Hippodrome site development, the other projects planned for the area (such as the Cité scientifique, the Namur/Jean-Talon Triangle project and the requalification of the Côte-des-Neiges axis) and the capacity of the Décarie Expressway;

WHEREAS this requirement of the deed of conveyance takes the project back to a planning stage, i.e. to a preliminary step that will allow the project to move closer to the project execution stage;

WHEREAS funds were made available in September 2013 by the Montreal Agglomeration Council to update the 2005–2007 studies in preparation for the imminent addition of the Cavendish Boulevard extension project to the City of Montreal's three-year capital expenditures program;

WHEREAS the Urban Agglomeration of Montreal has included in its three-year capital expenditures program the sum of forty-four million dollars (\$44,000,000) as per the recent deed of conveyance of the Hippodrome site by the Quebec government;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To give the Town of Mount-Royal's support to carry out the Cavendish Boulevard extension project based on the optimal scenario and to adapt the scenario to the new realities;

To agree upon a framework for collaboration among the stakeholders to ensure the effectiveness and success of the process to carry out this project.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 14-01-07

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er décembre au 31 décembre 2013:

Salaires et avantages sociaux: 1 568 279 \$

Fournisseurs: 1 212 508 \$

Frais de financement : 45 320 \$

Remboursement en capital - Dette à long terme : 119 000 \$

Total des déboursés : 2 945 107 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-01-07

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between December 1st and December 31th, 2013:

Salaries and fringe benefits: \$1,568,279

Suppliers: \$1,212,508

Financing costs: \$45,320

Principal reimbursements - long term debt : \$119,000

Total disbursements: \$2,945,107.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Radiation des comptes à recevoir de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 14-01-08

Objet : Radiation des comptes à recevoir de la Ville de Mont-Royal

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De radier des livres de la Ville de Mont-Royal la somme totale de 4 279,06 \$ réclamée de divers débiteurs, dont les listes sont jointes en annexe, à l'égard des factures qui y sont mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-01-08

Subject : Writing off of Town of Mount Royal receivables

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To write off the sum of \$4,279.06 from the Town's books, sought from various debtors, the lists of which is attached, with respect to the invoices therein.

CARRIED UNANIMOUSLY

11.1 Modification au Règlement d'emprunt no E-1003 autorisant une dépense et un emprunt de 427 000 \$ pour le réaménagement et l'entretien de certains équipements municipaux

RÉSOLUTION N° 14-01-09

Objet : Modification au Règlement d'emprunt no E-1003 autorisant une dépense et un emprunt de 427 000 \$ pour le réaménagement et l'entretien de certains équipements municipaux

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a adopté, le 22 février 2010, le règlement no E-1003 autorisant un emprunt de 427 000 \$ pour le réaménagement et l'entretien de certains équipements municipaux;

ATTENDU QUE les termes (périodes d'amortissement) de financement des dépenses décrétées à l'article 2 du règlement d'emprunt no E-1003 sont à terme multiples;

ATTENDU QU'IL existe pour les projets de réaménagement des serres municipales et de mise à jour du système HVAC au Centre des loisirs inclus dans le règlement no E-1003 des soldes non contracté du montant de l'emprunt approuvé pour ces projets;

ATTENDU QUE l'article 5 du règlement no E-1003 prévoit que s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé relativement à cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante;

ATTENDU QUE le 18 mars 2013, le conseil municipal a adopté la résolution no 13-03-08 autorisant le virement des soldes non contractés d'emprunt des projets de réaménagement des serres municipales et de mise à jour du système HVAC au Centre des loisirs, au projet de construction d'un bâtiment recouvert d'une bâche aux Travaux publics;

ATTENDU QUE les termes de financement sont différents pour les trois projets et qu'afin de pouvoir emprunter le montant nécessaire au financement du projet de construction d'un bâtiment recouvert d'une bâche aux Travaux publics, le conseil doit adopter une résolution pour modifier le terme d'emprunt;

ATTENDU QUE l'article 564 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

De remplacer l'article 3 du Règlement d'emprunt no E-1003 autorisant une dépense et un emprunt de 427 000 \$ pour le réaménagement et l'entretien de certains équipements municipaux par :

RESOLUTION N° 14-01-09

Subject : Amendment to By-law No. E-1003 to authorize an expenditure and a loan of \$427,000 for refitting and maintaining certain municipal facilities

WHEREAS Town of Mount Royal adopted, on February 22, 2010, By-law No. E-1003 authorizing a loan of \$427,000 for refitting and maintaining certain municipal facilities;

WHEREAS the financing terms (amortization periods) of the expenditures described in section 2 of By-law No. E-1003 are multiple terms;

WHEREAS there exists, for the projects to refit the municipal greenhouses and upgrade the Recreation Centre HVAC system which are included in By-law No. E-1003, uncontracted balances of the amount of the loan approved for these projects;

WHEREAS section 5 of By-law No. E-1003 provides that, in the event that the amount of an appropriation authorized under the by-law is higher than the amount actually spent with regards to such appropriation, Council shall be authorized to make use of the surplus to pay any other expenses ordered by the by-law and for which the appropriation was not sufficient;

WHEREAS on March 18, 2013, Town Council adopted Resolution No. 13-03-08 authorizing the transfer of the uncontracted balances of the loan for the projects to refit the municipal greenhouses and update the Recreation Centre HVAC system to the construction project of a tarpaulin covered building at Public Works;

WHEREAS the financing terms are different for the three projects and, in order to be able to borrow the amount necessary to fund the construction project of a tarpaulin covered building at Public Works, Council must adopt a resolution to modify the loan term;

WHEREAS section 564 of the Cities and Towns Act provides that a loan by-law may be amended by a resolution if the amendment does not change the object of the loan and does not increase the burden on the ratepayers;

To replace section 3 of By-law No. E-1003 to authorize an expenditure and a loan of \$427,000 for refitting and maintaining certain municipal facilities by:

"Pour acquitter l'ensemble des dépenses décrétées à l'article 2, le conseil est autorisé à emprunter 427 000 \$ sur des périodes de dix (10) ans (emprunt de 47 000 \$) ou de vingt (20) ans (emprunt de 284 000 \$) ou de vingt-cinq (25) ans (emprunt de 96 000 \$), la relation entre ces périodes d'amortissement et les travaux auxquels elles s'appliquent étant plus amplement détaillée à l'Annexe A".

DE transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

"To cover all expenditures enacted in section 2, Council is authorized to borrow \$427,000 over a period of ten (10) years (\$37,000 loan) or twenty (20) years (\$290,000 loan) or twenty-five (25) years (\$100,000 loan), with the relation between these amortization periods and the work to which they apply outlined in further detail in Appendix A".

TO forward a certified copy of this resolution to the Minister of Municipal Affairs, Regions and Land Occupancy.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Regroupement d'achat d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant

RÉSOLUTION N° 14-01-10

Objet : Regroupement d'achat d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville désire se joindre à l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour procéder à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2019;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De participer au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs BMX pour la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2019;

D'autoriser le maire ou le maire-suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX», jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-01-10

Subject : Group Purchasing of Liability Insurance for Skateboard Tracks

WHEREAS under section 29.9.1 of the Cities and Towns Act, the Town wishes to join the Union des municipalités du Québec and its purchasing group to proceed with joint buying of liability insurance for skateboard tracks and BMX parks for the period between May 1, 2014 and April 30, 2019;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To join the Union des municipalités du Québec purchasing group for awarding a liability insurance contract for the skateboard tracks and BMX parks for the period between May 1, 2014 and April 30, 2019;

To authorize the mayor or acting mayor and the town clerk to sign, for and on behalf of the Town, the agreement entitled ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX as attached herewith to form an integral part of this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Modification de la résolution no 13-12-02 relative au contrat de collecte et transport des déchets

RÉSOLUTION N° 14-01-11

Objet : Modification de la résolution no 13-12-02 relative au contrat de collecte et transport des déchets

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Louis Dumont, il est résolu :

DE modifier le second paragraphe de la résolution no 13-12-02 adoptée le 2 décembre 2013 en remplaçant les mots « RCI ENVIRONNEMENT » par les mots « RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-01-11

Subject : Modification to resolution no. 13-12-02 concerning the contract for refuse collection and transportation

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Louis Dumont, and resolved:

To modify the second paragraph of the resolution No. 13-12-02 adopted on December 2, 2013 by replacing the words "RCI ENVIRONNEMENT" by the words "RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC."

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Renouvellement du contrat d'entretien des systèmes d'éclairage de rue et feux de circulation

RÉSOLUTION N° 14-01-12

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien des systèmes d'éclairage de rue et feux de circulation

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 112 000 \$ (taxes incluses) en 2014 pour l'exécution du contrat d'entretien du système d'éclairage des rues et feux de circulation, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2013-10) à A.J. THÉORÉT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC., aux prix unitaires soumis, jusqu'à concurrence de 112 000 \$ (taxes comprises) pour l'année 2014, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour la troisième période de douze (12) mois, le tout conformément aux prix unitaires soumis;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance: Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-340-00-459
Services externes – Éclairage des rues
91 840 \$ (taxes incluses)

02-340-00-649
Équipements divers – Éclairage des rues
11 200 \$ (taxes incluses)

RESOLUTION N° 14-01-12

Subject : Contract renewal for maintenance of street lighting and traffic signals

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$112,000 (taxes included) in 2014 to execute the contract for the maintenance of street lights and traffic signals, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal (C-2013-10) to A.J. THÉORÉT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC. at the unit prices submitted, up to \$112,000 (taxes included) for the year 2014 with renewal option at the Town's discretion for the third twelve (12) month period, the whole in accordance with the unit prices submitted; and

To charge this expenditure as follow:

Source: Operating Budget 2014

Appropriation:
02-340-00-459
"Services externes – Éclairage des rues"
\$91,840 (taxes included)

02-340-00-649
"Équipements divers – Éclairage des rues"
\$11,200 (taxes included)

02-350-00-459
Services extérieurs – Feux de circulation
8 960 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. **Renouvellement du contrat d'entretien automatisée de la bibliothèque pour 2014**

RÉSOLUTION N° 14-01-13

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel MONDO IN pour la gestion automatisée de la bibliothèque pour 2014

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'accorder le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel MONDO IN de la compagnie MONDO IN pour la gestion automatisée de la bibliothèque pour l'année 2014 au montant de 35 170,20 \$ (taxes incluses);

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 35 170,20 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2014, numéro d'affectation 02 770 00 698.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. **Fourniture d'espaces médias**

RÉSOLUTION N° 14-01-14

Objet : Fourniture d'espaces médias

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 57 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture d'espaces médias pour des fins de publicité et de promotion dans un média imprimé, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à PROXIMA PUBLICATIONS INC. le contrat à cette fin, pour un montant total de 56 337,75 \$ (taxes incluses);

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

02-350-00-459
"Services extérieurs – Feux de circulation"
\$8,960 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

- du logiciel MONDO IN pour la gestion

RESOLUTION N° 14-01-13

Subject : Renewal for 2014 of the maintenance contract of the MONDO IN software for automated services at the library

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To award the contract renewal for the maintenance of the MONDO IN software from MONDO IN for the automated management of the library in 2014 at the price of \$35,170.20 (taxes included);

To charge this expenditure up to \$35,170.20 (taxes included) to the 2014 financial activities, Appropriation No. 02 770 00 698.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-01-14

Subject : Supply of media space

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expenditure of \$57,000 (taxes included), for the supply of media space for the purposes of publicity and promotion in a printed media, which include as needed all accessories costs, if necessary;

To award to PROXIMA PUBLICATIONS INC. the contract for this purpose, for a total of \$56,337.75 (taxes included);

To charge the expenses related to this contract as follow:

Source:
Operating Budget 2014

Imputation :
02-140-00-349.

Appropriation:
02-140-00-349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Entente pour le camionnage en vrac (neige et glace) 2013-2014

RÉSOLUTION N° 14-01-15

Objet : Entente pour le camionnage en vrac (neige et glace) 2013-2014

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 57 760 \$ pour couvrir les mois de novembre 2013 et décembre 2013 pour la location horaire de camions 12-roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 97 740 \$ pour couvrir les mois de janvier 2014 à avril 2014 pour la location horaire de camions avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'entériner l'entente liant TRANSVAC MONTRÉAL - LAVAL INC et la Ville de Mont-Royal, aux prix unitaires établis par le Ministère des transports du Québec, pour la période comprise entre le 1er novembre 2013 et le 1er mai 2014, conformément au protocole d'entente;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à ces contrats à l'intérieur du cadre financier des budgets de la Ville adoptés pour 2013 et 2014, le tout selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2013

Imputation:
02-330-00-516
Location - Machinerie, outillage et équipement
57 760 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire, comme suit;

RESOLUTION N° 14-01-15

Subject : Agreement for bulk trucking (snow and ice) 2013-2014

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

TO authorize an expense for the amount of \$57,760 to cover the months of November 2013 and December 2013 for the hourly rental of 12-wheel trucks with operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

TO authorize an expense for the amount of \$97,740 to cover the months of January 2014 to April 2014 for the hourly rental of 12-wheel trucks with operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

To endorse the agreement between TRANSVAC MONTREAL - LAVAL INC. and the Town of Mount Royal, for the unit prices established by the Ministère des transports du Québec for the period between November 1st, 2013 and May 1st, 2014 in accordance with the protocol agreement;

TO authorize the Town Manager the undertaking of work associated with these contracts within the Town budget adopted for 2013 and 2014, all according to Town policies and procedures; and

TO charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2013

Appropriation:
02-330-00-516
"Location - Machinerie, outillage et équipement"
\$57,760

Source:
Operating Budget 2014

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Imputation :
02-330-00-516 Location - Machinerie, outillage
et équipement
97 740 \$.

Appropriation:
02-330-00-516 "Location - Machinerie, outillage
et équipement"
\$97,740.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2830, boulevard Graham

RÉSOLUTION N° 14-01-16

RESOLUTION N° 14-01-16

**Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble
situé au 2830, boulevard Graham**

**Subject : Minor Variance for the property
located at 2830 Graham Boulevard**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble
situé au 2830, boulevard Graham, soit le lot 1
679 875, a soumis une demande de dérogation
mineure visant à légaliser, conformément au
règlement N° 1312, la marge de recul latérale,
du côté nord/ouest, à 2,97 mètres (9.74 pieds),
empiétant de 0,03 mètres (0,098 pieds) au-delà
du minimum requis de 3,0 mètres (9.84 pieds);

WHEREAS the owner of the immovable
property located at 2830 Graham Boulevard,
being lot 1 679 875, has submitted an
application for a minor variance to legalize, in
accordance with By-law No. 1312, the right side
setback, north/west side at 2,97 meters (9.74
feet), encroaching by 0,03 meters (0.098 feet)
beyond the 3 meters (9.84 feet) minimum side
setback required;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande
légalisera la marge de recul non conforme mais
ne pourra s'appliquer à toute construction
subséquente;

WHEREAS the approval of this application
would legalize the non-conforming side setback
but could not apply to any future construction;

ATTENDU QUE conformément au règlement N°
1312 sur les dérogations mineures et après
mûre réflexion lors de sa séance du 22
novembre 2013, le Comité Consultatif
d'Urbanisme a recommandé d'accepter cette
demande de dérogation mineure;

WHEREAS in accordance with Minor Variance
By-law No. 1312 and after due deliberation at its
meeting held on November 22, 2013, the
Planning Advisory Committee recommended
that the said application for a minor variance be
accepted;

ATTENDU QUE l'approbation de cette
demande légalisera la marge de recul côté
nord/ouest à 2,97 mètres (9.74 pieds).

WHEREAS the approval of this application
would legalize the west side at 2,97 meters
(9.74 feet) .

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy,
appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il
est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy,
seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and
resolved:

D'accepter, conformément au règlement n°
1312 sur les dérogations mineures, de légaliser
la marge de recul latérale de la propriété située
au 2830, boulevard Graham, à 2,97 mètres
(9.74 pieds) pour le côté nord/ouest au lieu du
minimum requis de 3 mètres (9.84 pieds).

To accept, under Minor Variance By-law No.
1312, to legalize the right side setback,
north/west side of the building located at
2830 Graham Boulevard at 2,97 meters (9.74
feet), instead of the 3 meters (9.84 feet)
minimum required.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-01-17

Objet : Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2014 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 17 janvier 2014:

Plan N°1 : 450, Greenoch pour « Agrandissement arrière »;

Plan N°2 : 3135, Graham pour « Modification au permis émis - grandeur des trois fenêtres et relocalisation d'une fenêtre latérale (travaux déjà effectués) »;

Plan N°3 : 755, Powell pour « Rénovations extérieures – nouveau déclin et nouvelle porte patio arrière et garde-corps (travaux déjà effectués) »;

Plan N°4 : 5670, Paré pour installation d'une « Enseigne autonome »;

Plan N°5: 59, Balfour pour « Modification au permis – vestibule fini en crépi au lieu de panneaux en fibre de ciment (travaux déjà effectués) »;

Plan N°6 : 5555, Royalmount pour installation d'une « remise »;

Plan N°7 : 135, Brookfield pour « Modification extérieure – Agrandir l'ouverture de fenêtre et ajouter une porte patio au mur arrière »;

Plan N°8 : 1020, Churchill pour « Agrandissement de la terrasse arrière et le relocalisation des marches (travaux déjà effectués) »;

Plan N°9 : 2335, Manella pour le « Développement d'un lot vacant – Nouveau bâtiment multifamilial (7 étages); Approuvé pour la préparation du site – excavation, semelles et fondations »;

Plan N°10 : Centre VMR Lucerne pour « Modification au permis – à la façade principale – modifications des ouvertures pour le locataire de la Banque Scotia »;

RESOLUTION N° 14-01-17

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the January 17, 2014 meeting of the Planning Advisory Committee;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on January 17, 2014:

Plan No.1: 450 Greenoch for a "Rear addition";

Plan No.2: 3135 Graham for "Modification to issued permit – enlarge three windows and relocate one of the side windows (work already completed)";

Plan No.3: 755 Powell for "exterior renovations – new decline and new rear patio door and railing (job already completed)";

Plan No.4: 5670 Paré for installation of a "Post sign";

Plan No.5: 59 Balfour for "Modification to permit – vestibule finishing in stucco instead of fiber cement paneling (work already completed)";

Plan No.6: 5555 Royalmount for installation of a cabana";

Plan No.7: 135 Brookfield for "Exterior modifications – to enlarging a window and adding a patio door on the rear façade";

Plan No.8: 1020 Churchill to "extension of the rear terrace and relocating the steps (work already completed)";

Plan No.9: 2335 Manella for the "Development of a vacant lot - new multifamily building (7 floors); Approval for the site preparation - excavation, footings and foundation";

Plan No.10: TMR Centre Lucerne for "modification to permit – to the main façade – modifications to window opening for the Scotia Bank tenant";

Plan N°11 : 8585, Décarie pour « Panneau publicitaire - sous la réserve suivante : approbation de l'option qui ne présente des logos que sur les panneaux latéraux, sans images de voitures »;

Plan N°13 : 16, Jasper pour « Agrandissement au 2ème étage »;

Plan N°16 : 405, Greenoch pour « Terrasse en bois arrière - sous réserve : d'installer un treillis en-dessous de la terrasse ».

ET

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion tenue le 17 janvier 2014:

Plan N°12 : 66, Fernlea pour « Agrandissement au 2ème étage »; REFUSÉ pour les raisons suivantes : « Selon le PIIA, cette maison tombe dans la catégorie des plus de 75% de valeur architecturale dont les conditions imposent des rénovations minimales sans modification de l'architecture originale. L'intégrité de cette magnifique maison à demi-niveaux doit être maintenue »;

Plan N°15 : 217, Brookfield pour « Modification au permis émis- rénovations extérieures (travaux déjà effectués) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes : « les détails en stuc des angles doivent être enlevés et la brique doit être remise telle qu'à l'origine; la bande de brique horizontale et le détail de brique mitoyen doivent être refaits comme chez le voisin et selon le dessin original ».

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

20. Avis de motion du Projet de règlement no. E-1401 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 105 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. E-1401 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 105 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant

Le conseiller John Miller donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement no. E-1401 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 105 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant.

Plan No.11: 8585 Decarie for "billboard sign - subject to: approval of the option with only logos on side panels, no car images";

Plan No.13: 16 Jasper for "addition to the 2nd floor";

Plan No.16: 405 Greenoch for "rear wood deck - subject to: installing a wood trellis below".

AND

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on January 17, 2014:

Plan No.12: 66 Fernlea for "addition to the 2nd floor"; REFUSED for the following reasons: "According to PIIA this home falls in the above 75% architectural value category, and conditions are such that renovations are kept to a minimum without modifying the original architecture. The integrity of this beautiful split level must be maintained";

Plan No.15: 217 Brookfield for "Modification to issued permit - exterior renovations (work already completed);" REFUSED for the following reasons: "Must remove stucco corner details and must add the brick back as original corner and replace horizontal brick band and mitoyen brick detailing as per neighbour and original design".

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

Subject : Notice of Motion for Draft By-law N° E-1401 to authorize an expenditure and a loan of \$ 105,000 for the purchase of rolling stock

Councillor John Miller gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-Law No. E-1401 to authorize an expense and a loan of \$105,000 for the purchase of rolling stock.

21. **Avis de motion du Projet de règlement no. E-1402 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 967 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et équipements municipaux**

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. E-1402 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 967 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et équipements municipaux

Subject : Notice of Motion for Draft By-law N° E-1402 to authorize an expenditure and a loan of \$967,000 for municipal building maintenance and equipment

Le conseiller John Miller donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement no. E-1402 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 967 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et équipements municipaux.

Councillor John Miller gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-Law No. E-1402 to authorize an expense and a loan of \$967,000 for municipal building maintenance and equipment.

LE PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2014 A ÉTÉ MODIFIÉ DANS LE PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 28 MARS 2014.

22. **Avis de motion du Projet de règlement no. E-1403 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 635 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales**

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. E-1403 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 635 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales

Subject : Notice of Motion for Draft By-law N° E-1403 to authorize an expenditure and a loan of \$8,635,000 for municipal infrastructure work

Le conseiller John Miller donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement no. E-1403 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 635 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales.

Councillor John Miller gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-Law No. E-1403 to authorize an expenditure and a loan of \$8,635,000 for municipal infrastructure work.

23. **Avis de motion du Projet de règlement no. E-1404 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 400 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout**

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. E-1404 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 400 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout

Subject : Notice of Motion for Draft By-law N° E-1404 to authorize an expenditure and a loan of \$1,400,000 for the rehabilitation of water and sewer mains

Le conseiller John Miller donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement no. E-1404 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 400 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout.

Councillor John Miller gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-Law No. E-1404 to authorize an expenditure and a loan of \$1,400,000 for the rehabilitation of water and sewer mains.

24. Avis de motion du Projet de règlement no. 1384-23 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et à certains changements de direction

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. 1384-23 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et à certains changements de direction

La conseillère Erin Kennedy, donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement n° 1384-23 modifiant le Règlement n° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et à certains changements de direction.

Subject : Notice of Motion for Draft By-law No. 1384-23 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and dispositions relating to direction changes

Councillor Erin Kennedy gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-law No. 1384-23 to amend By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and dispositions relating to direction changes.

25. Adoption du second Projet de règlement no 1310-169 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 par l'addition de l'usage « 6412 - lave-auto à la main » dans la zone C-202 et l'établissement des dispositions particulières à cet usage (chemin Manella et boulevard Décarie)

RÉSOLUTION N° 14-01-18

Objet : Adoption du second Projet de règlement no 1310-169 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 par l'addition de l'usage « 6412 - lave-auto à la main » dans la zone C-202 et l'établissement des dispositions particulières à cet usage (chemin Manella et boulevard Décarie)

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le second Projet de règlement n° 1310-169 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 par l'addition de l'usage « 6412 - lave-auto à la main » dans la zone C-202 et l'établissement des dispositions particulières à cet usage.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

RESOLUTION N° 14-01-18

Subject : Adoption of second Draft By-law No. 1310-169 to amend Zoning By-law No. 1310 by adding the use "6412 - hand car wash" in zone C-202 and defining the particular requirements for this use (Manella Road and Décarie Boulevard)

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1310-169 to amend Zoning By-law No. 1310 by adding the use "6412 - hand car wash" in zone C-202 and defining the particular requirements for this use.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

26. Adoption du Règlement no 1431 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 14-01-19

Objet : Adoption du Règlement no 1431 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Royal

RESOLUTION N° 14-01-19

Subject : Adoption of By-law No. 1431 on the code of ethics and good conduct for elected municipal officers of the Town of Mount Royal

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1431 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Royal a été précédé d'un avis de motion donné le 16 décembre 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du maire Philippe Roy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n°1431 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1431 on the code of ethics and good conduct for elected municipal officers of the Town of Mount Royal was preceded by a notice of motion given on December 16, 2013;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Philippe Roy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No.1431 on the code of ethics and good conduct for elected municipal officers of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

28. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 14-01-20

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RESOLUTION N° 14-01-20

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the January 30, 2014 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014 ainsi qu'aux réunions extraordinaires relatives au budget et au PTI afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à ces séances en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the January 30, 2014 agglomeration council regular meeting as all special meetings pertaining to budget and the TCEP in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at these meetings based on the information provided during these meetings and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

30. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 53 et 9 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 30.

31. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 14-01-21

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 14-01-21

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at .

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy